

ECOLE D'APPLICATION

JEAN MOULIN

114 rue Jean Moulin
69300 Caluire et Cuire

☎ 04 72 27 12 37

@ ce.0693945n@ac-lyon.fr

Blog: <http://ecole-jean-moulin-caluire.blog.ac-lyon.fr/>

Année scolaire 2020-2021

HORAIRES

Horaires du matin (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

- Ouverture du portail de **8h20 à 8h30 (accueil dans la cour en élémentaire, dans les classes en maternelle)**

- Sortie à **12h** par le grand portail en élémentaire (de 11h50 à 12 h en maternelle, dans les classes)

- De 12h à 14h, temps de cantine, géré par le service

Simplicité de la ville de Caluire

Horaires de l'après-midi (lundi, mardi, jeudi, vendredi)

- Ouverture du portail de **13h50 à 14h (accueil dans la cour)**

- Sortie à **16h30 par le grand portail en élémentaire** (de 16h20 à 16h30 en maternelle, dans les classes)

- De 16h30 à 18 h temps périscolaire géré par le service

Simplicité de la ville de Caluire

ENTREES / SORTIES

Pour le bon fonctionnement des classes, les horaires d'entrée et de sortie doivent être strictement **respectés**.

Les parents de l'école élémentaire n'entrent pas dans la cour. Lorsqu'un enfant entre dans l'enceinte de l'établissement, il n'est pas autorisé à en ressortir.

Les élèves ne peuvent entrer ou sortir de l'école que pendant les horaires d'ouverture ou pendant les récréations (se renseigner auprès de l'enseignant de la classe).

CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021

Rentrée

Mardi 1^{ER} septembre à 8h30

Vacances de Toussaint :

Du vendredi 16 octobre à 16h30

Au lundi 2 novembre à 8 h30

Vacances de Noël :

Du vendredi 18 décembre à 16h30

Au lundi 4 janvier à 8h30

Vacances d'hiver :

Du vendredi 5 février à 16h30

Au lundi 22 février à 8h30

Vacances de printemps :

Du vendredi 9 avril à 16h30

Au lundi 26 avril à 8h30

Vacances d'été :

A partir du mardi 6 juillet à 16h30

Jours non travaillés hors vacances scolaires :

- le jeudi 13 mai
- le vendredi 14 mai
- le lundi 24 mai

L'EQUIPE DE L'ECOLE

9 classes en élémentaire et un dispositif ULIS

5 classes en maternelle

19 enseignants - 1 directrice

5 ATSEM – 5 AVS

3 agents de service - 1 gardien

3 personnels de cantine - 1 coordonnateur du périscolaire

1 intervenante de musique - Des animateurs, des ETAPS

DIRECTION

La directrice, Isabelle De Saint Jean peut vous recevoir sur rendez-vous pendant le temps scolaire, ou hors temps scolaire.

Un enseignant assure **l'intérim de direction** en cas d'absence de la directrice.

LES LOCAUX

L'école élémentaire possède 3 étages

Au rez-de-chaussée :

- salle polyvalente,
- salle Agora
- bureau de la directrice
- salle des maîtres
- 4 salles de classe,
- bloc sanitaire

Au 1^{er} étage :

- 6 salles de classe
- Salle informatique
- BCD
- Salle du conseil et des expos
- toilettes

Au 3^{ème} étage :

- salle de pause des agents
- salle du RASED
- toilettes

L'école maternelle possède 2 étages

Au rez-de-chaussée

- salle de motricité
- tisanerie des ATSEM
- salle périscolaire
- 2 salles de classe
- Bureau du coordinateur
- couchettes
- 2 blocs sanitaires

Au 1^{er} étage

- 3 salles de classe
- cuisine
- restaurant scolaire
- bloc sanitaire

COOPERATIVES DE CLASSES

Chaque classe de l'école a une coopérative affiliée à l'OCCE (Office Central de Coopération à l'Ecole). Cela finance en partie les spectacles, sorties, activités, achats pour les classes, non financés par les crédits publics.

Une participation annuelle est demandée aux parents.

EPS

En maternelle, les enfants ont une activité physique tous les jours. L'enseignante veillera à vous indiquer la tenue adaptée. En élémentaire, les enfants doivent avoir une tenue adaptée au sport.

USEP

Certaines classes de l'école élémentaire sont licenciées (Union Sportive pour l'Enseignement du Premier degré).

De cette façon les élèves peuvent participer à des rencontres sportives et culturelles tout au long de l'année.

Les élèves de Grande Section peuvent participer ponctuellement à certaines rencontres sportives.

NATATION

Les élèves de CP, de CE1 et de CM2 se rendent à la piscine de Caluire une fois par semaine en périodes 1,2 et 3.

Les élèves de Grande Section se rendent à la piscine deux fois par semaine pendant 5 semaines en période 4 ou 5.

ACTIVITES DU MERCREDI AMICALE LAIQUE DE CALUIRE

Les enfants de l'école élémentaire, dès le CP, ont la possibilité de s'inscrire aux activités organisées par l'Amicale Laïque de Caluire le mercredi.. Il s'agit de football mais aussi d'activités plastiques. Pour cela un mot aux parents est distribué en début d'année. (activité payante)

ABSENCES

La fréquentation régulière de l'école est obligatoire. Toute absence doit être signalée dès la première matinée si possible avant 9h. A la reprise des cours, un mot écrit, daté, signé sera fourni par la famille. En cas de maladie contagieuse ou de dispense de sport un certificat médical sera produit.

ASSURANCE SCOLAIRE

L'attestation d'assurance scolaire à fournir doit obligatoirement comporter la mention « responsabilité civile » et « individuelle accident » pour couvrir les dommages que pourraient subir vos enfants.

SANTE

Si votre enfant présente un problème de santé nécessitant une prise de médicaments, un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sera mis en place avec le médecin scolaire. Signalez-le bien sur les fiches de renseignements en début d'année.

Signalez rapidement les maladies contagieuses (varicelle, rougeole, oreillons ...)

LES APC

Les Activités Pédagogiques Complémentaires sont prises en charge par les enseignantes, ne sont pas obligatoires. Elles sont organisées en groupe restreint d'élèves et concernent tous les élèves. Elles peuvent prendre 3 formes :

- aide au travail personnel
- aide aux élèves qui présentent des difficultés dans les apprentissages
- activité prévue par le projet d'école

CONSEIL DES ELEVES

Ce conseil permet aux élèves de s'investir dans la vie de tous les jours à l'école. Ce conseil, présidé par Mme De Saint Jean, se tient tous les mois (environ). Les classes de l'élémentaire sont représentées chacune par 2 élèves élus.

PARENTS D'ELEVES

La liste des parents d'élèves élus est affichée devant l'école. Vous pouvez contacter les fédérations de parents aux adresses mail affichées dans les vitrines devant l'école

EJVM SOU DES ECOLES

Cette association prend en charge les animations festives de l'école.

Vous pouvez la contacter à l'adresse affichée en vitrine devant l'école

CAHIER DE LIAISON

En élémentaire, vous y trouverez toutes les informations concernant l'école et la classe de votre enfant. Il vous est également réservé pour toute communication écrite avec les enseignant(e)s.

Si votre enfant a été absent, à son retour, vous devez y indiquer la raison de l'absence, avec éventuellement un certificat médical. Nous demandons aux familles de se rapprocher de l'enseignant de la classe afin de mettre à jour les apprentissages vécus et le travail réalisé pendant l'absence de leur enfant.

INSCRIPTION A L'ECOLE

Adressez-vous d'abord à la mairie pour une **préinscription**, puis prenez rendez-vous avec la directrice.

Munissez-vous de votre livret de famille, du carnet de santé de votre enfant, d'un justificatif de domicile et de la fiche de préinscription de la mairie.

Ouverture de la mairie au public :

Hôtel de Ville de Caluire et Cuire - Place du Docteur
Frédéric Dugoujon - 69300 CALUIRE ET CUIRE

☎ 04 78 98 88 00

du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h.

<http://www.ville-caluire.fr/particulier/vous-etes-parent.html>

PERISCOLAIRE

Il se compose

- d'une garderie de 7h30 à 8h20, payante
- du temps périscolaire de 16h30 à 18 h
- du temps d'étude (ou de garderie) de 17h à 18 h

Il est conseillé de fournir à votre enfant un goûter.

Cet accueil est géré par la mairie. Pour signaler tout changement, vous pouvez contacter le service Simplicité jusqu'à 18 h au 04 78 98 88 00 ou par internet simplicité@ville-caluire.fr

Toute absence prévisible est soumise à demande d'autorisation.

RESTAURANT SCOLAIRE

Il se situe au 2^{ème} étage de l'école et est équipé d'un self pour les élèves de l'élémentaire.

Les élèves de maternelle sont servis à table.

Le restaurant scolaire est géré par la Ville de Caluire. Vous pouvez inscrire votre enfant par internet (simplicité@ville-caluire.fr) ou en vous déplaçant à la mairie.